

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 juillet 2025

n° 130-25 C

Objet : RS - Budget annexe mobilité - Création d'une autorisation de programme valant décision modificative n° 1

- date de convocation le 04 juillet 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Ecole-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 42

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Céline Gendron
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1
Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Luc Berthoud à Alain Gaget - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Daniel Bouchet à Marie Bénévise - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Alain Caraco - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Christelle Favetta-Sieyes à Raphaële Mouric - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sabrina Haerincq à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Jean-Maurice Venturini - de Pascal Mithieux à Céline Gendron - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Alain Thieffent à Martine Lambert - de Philippe Vuillermet à Micheline Myard-Dalmaï - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

- conseillers excusés : 18

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Philippe Cordier - Philippe Ferrari - Philippe Gamen - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 10 juillet 2025

délibération n° 130-25 C

objet **RS - Budget annexe mobilité - Création d'une autorisation de programme valant décision modificative n° 1**

Thierry Repentin en l'absence de Pierre Brun, vice-président chargé des finances, rappelle que par délibération n° 081-25 C du 10 avril 2025, Grand Chambéry a approuvé un programme d'acquisition de bus pour un volume total de 40 bus bioGNV ou électriques, dont 10 articulés et 30 standards.

L'adoption de cette délibération rend nécessaire la création d'une autorisation de programme au budget annexe mobilité afin de mettre en œuvre financièrement et comptablement au mieux ce programme d'acquisition.

Ainsi, il est proposé la création d'une autorisation de programme au budget annexe mobilité pour la période 2025-2030, pour un montant de 19 890 000 €, dont 5 130 000 € de crédits de paiement en 2025 conformément au budget primitif 2025 et aux orientations budgétaires 2025-2030 pour ce budget.

La création de cette autorisation de programme vaut décision modificative n° 1 du budget annexe mobilité, afin de transférer les crédits initialement prévus hors autorisation de programme vers une ligne gérée en autorisation de programme pour le montant des crédits de paiement 2025 définis ci-dessus.

En complément, une enveloppe de 100 000 € doit être transférée du chapitre 20 vers le chapitre 21 pour le financement du matériel de lutte contre la fraude à la charge de Grand Chambéry :

- chapitre 20 - immobilisations incorporelles : - 100 000 €,
- chapitre 21 - immobilisations corporelles : +100 000 €.

La décision modificative n° 1 du budget annexe est donc équilibrée à 0 €.

Vu la délibération n° 081-25 C du Conseil communautaire du 10 avril 2025,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la création d'une autorisation de programme au budget annexe mobilité pour l'acquisition de 40 bus pour la période 2025-2030,

Article 2 : d'approuver la décision modificative n° 1 du budget annexe mobilité telle que présentée ci-dessus.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

130-25 C

Objet de l'acte : RS - Budget annexe mobilité - Création d'une autorisation de programme valant décision modificative n° 1

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 6 - Autres délibérations ou décisions

Date de l'acte : 10 juillet 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250710-lmc1H33922H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33922H1

Date de transmission en Préfecture : 15 juillet 2025

Date de réception en Préfecture : 15 juillet 2025

Date de publication sur le site internet: mardi 15 juillet 2025